

font partie du tiers-ordre régulier et elles sont toutes canadiennes.

Elles portent le nom de *Dominicaines, Servantes de l'Enfant-Jésus*, et ont pour but de s'occuper des soins matériels du grand et du petit Séminaire de Québec. D'après le conseil de Son Éminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, elles ont commencé par faire des vœux pour un an.

La communauté est déjà nombreuse : elle compte quinze professes et quatre novices, entrées dans la communauté dès l'ouverture du noviciat.

### Lettres des évêques du Canada au Souverain Pontife.

Les archevêques et les évêques des provinces ecclésiastiques canadiennes de Québec, de Montréal et d'Ottawa ont adressé au Saint Père la lettre suivante, datée du 6 janvier dernier.

Très Saint Père,

Nous soussignés, archevêques et évêques des provinces de Québec, de Montréal et d'Ottawa, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, de même que nous avons participé à la joie de l'Église universelle à l'occasion de votre jubilé, nous sommes douloureusement affectés par les efforts criminels de ceux qui attentent aux droits du Saint-Siège.

En notre nom et au nom du clergé et du peuple qui nous est confié, nous en appelons des injustices que commettent ses ennemis contre la liberté du Souverain-Pontife. Ils violent les lois de la justice éternelle, ils blessent les droits des citoyens, ils oppriment l'Église sous la plus inique des persécutions, et en même temps ils se glorifient d'être des bienfaiteurs de la liberté. Ils accordent une liberté effrénée à toutes les erreurs et aux pires sociétés, mais ils combattent avec acharnement la doctrine catholique, les communautés religieuses et le Saint-Siège.

Le premier venu peut dire et publier impunément tout ce qu'il lui plaît contre les droits de la Sainte Église Romaine et de son Pasteur bien-aimé, mais des peines très graves sont portées à l'adresse non seulement des laïques catholiques et du clergé, mais du successeur même du Prince des Apôtres, toutes les fois qu'il se permettra de défendre ou simplement d'exposer les droits inaliénables et divins du Saint-Siège.

Nous adhérons de tout cœur aux déclarations et aux revendications relatives au domaine temporel du Saint-Siège que Votre Paternité, le Sacré-Collège et les fidèles du monde entier ont tant de fois fait entendre.

Nous ne cesserons de persévérer dans les supplications que nous adressons au Dieu très-bon, par l'intercession de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie et des Saints, pour qu'il daigne protéger notre Père et lui accorder la restitution des droits que la divine Providence a consacrés et que tant de siècles ont confirmés.

Daignez, Très Saint Père, agréer les vœux profondément sincères que nous vous offrons, ainsi que le clergé et tous les fidèles habitant nos provinces, et nous accorder à tous votre paternelle bénédiction.

De Votre Sainteté.

Les très humbles et très dévoués fils.

E. A. card. TASCHEREAU, archevêque de Québec.

L. D. A. MARÉCHAL, V. G., administrateur de l'archidiocèse de Montréal.

O. ROUTHIER, V. G., administrateur de l'archidiocèse d'Ottawa.

L. F. évêque des Trois-Rivières.

JEAN, évêque de Saint-Germain de Rimouski.

ANTOINE, évêque de Sherbrooke.

L. Z. évêque de Saint-Hyacinthe.

N. ZÉPHIRIN, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac.

ELPHÈGE, évêque de Nicolet.

L. N., évêque de Châteauguay.

Le 6 janvier 1889.

La réponse qui suit de Notre Saint-Père, le Pape Léon XIII vient d'arriver à l'adresse de Son Éminence le cardinal E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

LÉON XIII, Pape,

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre remplie d'affection et de respect pour Nous autant que de zèle et de sollicitude pastorale, et que, de concert avec les autres prélats des provinces de Québec, Montréal et Ottawa, vous Nous avez adressée le VIII des Ides de janvier.